

UNITE D'ENSEIGNEMENT (UE)

Catégorie :

Section :

Année :

Intitulé de l'UE :

Langue(s) d'enseignement :

Coordonnées du service et/ou de l'enseignant responsable :

Adresse

CP Ville

TEL.

Mail

Nombre d'heures de cours : Nombre de crédits :

Niveau du cycle : et période :

Position dans le cursus :

Cadre européen de certification :

Caractère obligatoire ou au choix individuel dans le programme ou option de l'étudiant :

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

Le bachelier en comptabilité est chargé de l'organisation, de la tenue, de l'exploitation et de la vérification de la comptabilité générale, analytique et budgétaire de tout type d'entreprises ou institutions, dans le respect de la législation et des règles déontologiques. Dans ce cadre, il convient d'une part qu'il ait connaissance des notions de base du droit civil et public, et d'autre part, qu'il ait une connaissance approfondie des mécanismes du droit commercial

Liste des UE prérequis et corequis :

Prérequis :

Corequis :

Autres connaissances ou compétences prérequis :

Connaissance approfondie de la langue française, et compétence minimale en informatique (pour permettre des recherches juridiques de base)

Description des objectifs et des contenus de l'UE :

Connaissance approfondie de la langue française, et compétence minimale en informatique (pour permettre des recherches juridiques de base)

Dans le cadre de l'activité d'enseignement « principes des droits civil et public », outre les principes constituant l'introduction générale au droit positif belge, l'étudiant abordera les notions fondamentales de droit civil. En particulier le droit familial et ses implications patrimoniales, le droit des contrats et obligations et le droit des biens. Il se familiarisera aux fondements du droit public qui lui permettront d'organiser ses relations juridiques avec les pouvoirs publics et de maîtriser les compétences et le fonctionnement des institutions belges

Dans le cadre de l'activité d'enseignement « droit commercial », l'étudiant abordera

Les notions de base du droit commercial : origine, évolution, distinction avec le droit civil, la notion de commerçant, et d'acte de commerce

La preuve en droit civil et en droit commercial

Les conditions de base pour entamer une activité commerciale, à titre personnel ou en société, y compris les conditions générales de vente, les garanties et les procédures de recouvrement de créance

Présentation des contrats de base en droit commercial : vente, bail commercial, fonds de commerce, contrats de production et de distribution.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

L'enseignement est un enseignement magistral comprenant de nombreux exercices et exemples concrets, visant à l'interactivité avec les étudiants. Pour l'activité d'enseignement de « droit civil et public », des exercices permettant de vérifier l'évaluation des acquis du cours précédent peuvent, le cas échéant, être organisés et intervenir dans la note finale. De plus, des exercices d'autoévaluation avec correction automatique sont mis à disposition de l'étudiant via icampus. Enfin, des visites d'institutions et des conférences sont organisées et leur acquis fait partie de la matière. Pour l'activité d'enseignement de « droit commercial », un exercice pratique de groupe de mise en situation de création d'une activité commerciale est réalisé au fur et à mesure de l'évolution du cours, les étudiants devant appliquer les savoirs acquis à une situation de leur propre invention.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Les deux activités d'enseignement sont évaluées par des épreuves écrites : d'une part les réponses à l'exercice

Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

Au terme des activités d'apprentissage liées aux deux activités d'enseignement de l'UE législation, il sera vérifié que la formation dispensée a contribué à permettre aux étudiants de :

- 1.- Compétence d'insertion
- b.- Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, pro activité et créativité
- 2.- Compétences de communication
- d.- Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises
- 4.- Compétences d'analyse
- a.- Comprendre les problématiques de l'entreprise et de son environnement
- c.- Vérifier la conformité des documents aux exigences légales
- f.- Aider à la création et à la gestion de sociétés, de même qu'à leur restructuration ou liquidation

Description des sources, des références et des supports (indiquer ceux obligatoire et ceux suggérés):

Tableau, power points, vidéos, supports disponibles sur les sites internet officiels des services publics fédéraux, des entités fédérées, des communes et provinces, des chambres de commerce, de l'Union européenne, syllabus complets. L'utilisation d'une connexion internet est requise pour les deux activités d'enseignement.

Seul les codes " HEFF" sont autorisés .

Les informations figurant aux contrats didactiques font partie intégrante de la matière .